

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Le mardi 20 juin 2023 à 14h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

Nombre de membres présents à la séance

10

Nombre de membres représentés

02

Nombre de membres non représentés

01

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

**Membres nommés :**

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Chantal ALLAIN

**DELIBERATION N°5**

**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente**

Mes Chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022, établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de

l'exercice budgétaire 2022 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS présente les résultats suivants :

Réalisations 2022	DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 107 387,64	1 107 387,64	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 978,84	14 473,29	3 494,45
TOTAL	1 118 366,48	1 121 860,93	3 494,45

Restes à réaliser	DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 153,99		-2 153,99
TOTAL	2 153,99	0,00	-2 153,99

Résultats antérieurement reportés	DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		90 246,95	90 246,95
TOTAL	0,00	90 246,95	90 246,95

Résultat global de clôture	DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 107 387,64	1 107 387,64	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 132,83	104 720,24	91 587,41
TOTAL	1 120 520,47	1 212 107,88	91 587,41

D'où un excédent global de clôture de 91 587,41 €.

Ce compte administratif 2022 se décompose ainsi :

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 107 387,64 €. Elles sont en augmentation de 82 825,23 € (+ 8,08 %) par rapport à 2021. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations CA/CA en montants	variations CA/CA en %
011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	317 130,00	294 408,20	312 090,00	239 832,06	346 888,00	327 753,53	94,48%	87 921,47	36,66%
012 CHARGES DE PERSONNEL	548 100,00	516 702,03	483 000,00	480 733,92	492 000,00	478 301,64	97,22%	-2 432,28	-0,51%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	114 400,00	110 259,78	80 900,00	74 666,12	331 137,00	286 859,18	86,63%	212 193,06	284,19%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	153 133,90	96 143,06	241 251,82	213 757,69				-213 757,69	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 132 763,90	1 017 513,07	1 117 241,82	1 008 989,79	1 170 025,00	1 092 914,35	93,41%	83 924,56	8,32%
042 OPERATIONS D'ORDRE	55 499,99	55 499,99	15 572,62	15 572,62	71 294,21	14 473,29	20,30%	-1 099,33	-7,06%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00		0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 188 263,89</b>	<b>1 073 013,06</b>	<b>1 132 814,44</b>	<b>1 024 562,41</b>	<b>1 241 319,21</b>	<b>1 107 387,64</b>	<b>89,21%</b>	<b>82 825,23</b>	<b>8,08%</b>

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les **dépenses de personnel** sont stables (- 0,51 %). Il s'agit des charges de personnel reversées à la Ville (478 301,64 €).

Les **charges à caractère général** sont en très forte augmentation : + 87 921,47 € (+ 36,66 %). Elles sont principalement constituées par :

- les repas commandés à la société SOGERES pour le restaurant Jaurès et le portage de repas à domicile : 120 381,03 € (+ 5 188,76, + 4,50%)
- les colis d'été et d'hiver distribués aux seniors joinvillais : 32 992,66 € (- 609,80 €, - 1,81 %)
- les frais de fonctionnement de la MSE : 54 469,59 € (+ 20 779,28 €, +61,70 %). Cette augmentation s'explique par la hausse des frais de nettoyage (+ 7 054,18 €), l'installation d'un nouveau logiciel de gestion (+ 9 752,08 €) et des charges locatives de la MSE (+ 1 154,60 €).

- la participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 € et au SAMI : 12 537,18 €,
- les intervenants seniors (ateliers divers) : 20 759,86 € (+ 7 153,92 €, + 52,58 %),
- les animations seniors (sorties, repas du nouvel an,...) : 58 856,78 € (+ 50 359,01).

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » qui regroupe les aides attribuées par le CCAS a augmenté de 212 193,06 € en raison principalement du passage à la nomenclature M57 qui comptabilise désormais la subvention du budget principal du CCAS vers le budget annexe des Résidences autonomies sur le chapitre 65 et non plus sur le chapitre 67 (Charges exceptionnelles).

Nous retrouvons les réalisations suivantes :

- la subvention du budget principal du CCAS au budget annexe des Résidences autonomies : 242 687,49 €,
- Aides et secours accordés : 39 767,83 €
- Subvention à l'association Terre Anoe : 960,00 €
- Redevances pour logiciels de gestion : 3 211,20 €
- Admissions en non valeurs de créances éteintes ou irrécouvrables (conformément à la délibération du conseil d'administration) : 232,66 €

Les **dépenses d'ordre** correspondent aux opérations d'amortissement des biens acquis par le CCAS pour 14 473,29 €. Ces écritures sont sans impact sur l'équilibre du budget, car la même somme est inscrite au chapitre 040 en recette d'investissement.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 1 107 387,64 €. Elles sont en augmentation de 82 825,23 € (+ 8,08 %) par rapport à 2021. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations CA/CA en montants	variations CA/CA en %
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	168 921,00	180 537,80	152 021,00	134 195,04	144 921,00	116 581,24	80,44%	-17 613,80	-13,13%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 009 458,89	876 419,58	980 793,44	890 150,37	1 039 577,29	990 314,40	95,26%	100 164,03	11,25%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					0,00	492,00		492,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	6 171,88	0,00	217,00				-217,00	-100,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 178 379,89</b>	<b>1 063 129,06</b>	<b>1 132 814,44</b>	<b>1 024 562,41</b>	<b>1 184 498,29</b>	<b>1 107 387,64</b>	<b>93,49%</b>	<b>82 825,23</b>	<b>8,08%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE	9 884,00	9 884,00			56 820,92	0,00	0,00%	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 188 263,89</b>	<b>1 073 013,06</b>	<b>1 132 814,44</b>	<b>1 024 562,41</b>	<b>1 241 319,21</b>	<b>1 107 387,64</b>	<b>89,21%</b>	<b>82 825,23</b>	<b>8,08%</b>

Les **produits des services** sont en diminution (- 13,13 %), conformément aux prévisions budgétaires. Il s'agit des recettes perçues au titre du portage à domicile ainsi que la prestation de restauration proposée à la Résidence Jaurès (116 581,24 €).

Principale recette du CCAS, la subvention versée par le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont s'élève à 931 118,70 € en hausse de 128 237,01 € (+ 15,97 %).

Afin de ne pas mobiliser des crédits inutilement, cette subvention finance strictement le besoin de financement du CCAS en 2022, compte tenu des dépenses réalisées.

Le CCAS a également perçu des subventions à hauteur de 59 195,70 € de la part :

- du Conseil départemental du Val de Marne en soutien de plusieurs actions sociales : allocataires du RSA (9 600,00 €), Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (48 561,00 €), chéquier mobilité (35,70 €)
- du SIPPEREC : aide au paiement des factures d'électricité (999,00 €)

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations CA/CA en montants	variations CA/CA en %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00	0,00	21 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	29 005,46	27 863,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 098,51	196,40	67 986,95	250,00	104 720,24	10 978,84	10%	10 728,84	4291,54%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0%	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>102 103,97</b>	<b>28 059,64</b>	<b>92 786,95</b>	<b>250,00</b>	<b>107 720,24</b>	<b>10 978,84</b>	<b>10,19%</b>	<b>10 728,84</b>	<b>4291,54%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE	9 884,00	9 884,00			56 820,92	0,00	0,00%	0,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111 987,97</b>	<b>37 943,64</b>	<b>92 786,95</b>	<b>250,00</b>	<b>164 541,16</b>	<b>10 978,84</b>	<b>6,67%</b>	<b>10 728,84</b>	<b>4291,54%</b>

En 2021, le CCAS a réalisé 10 987,84 € de dépenses d'investissement. Il s'agit notamment de l'acquisition d'une borne Wifi pour la MSE (4 689,56 €). Le solde correspond à l'achat de mobiliers et d'électroménagers pour l'installation des réfugiés ukrainiens.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations CA/CA en montants	variations CA/CA en %
10 DOTATIONS				710,00				-710,00	-100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	3 170,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0%	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE	55 499,99	55 499,99	15 572,62	15 572,62	71 294,21	14 473,29	20%	-1 099,33	-7,08%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	53 487,98	53 487,98	74 214,33	74 214,33	90 246,95	90 246,95	100%	16 032,62	21,60%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00							
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111 987,97</b>	<b>112 157,97</b>	<b>92 786,95</b>	<b>90 496,95</b>	<b>164 541,16</b>	<b>104 720,24</b>	<b>63,64%</b>	<b>14 223,29</b>	<b>15,72%</b>

En 2022, les recettes d'investissement correspondent d'une part aux opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS (14 473,29 €). Cette somme est le pendant de la réalisation faite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Elles correspondent d'autre part à l'excédent d'investissement des années précédentes (90 246,95 €).

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget principal.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Document de référence	- projet de compte administratif 2022 – budget principal du CCAS

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

**Article 1** - Approuve le compte administratif du budget principal de CCAS pour l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2022	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2022	3 494,45
Résultat antérieurement reporté	90 246,95
Résultat de clôture 2022	93 741,40

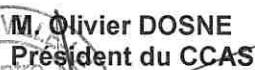
**Article 2** – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

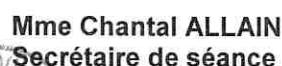
**Article 3** - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
2 153,99 €	1 571,63 €

**Article 4** - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Article 5** - Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022 sur le budget principal du CCAS pour l'exercice 2021.

  
M. Olivier DOSNE  
Président du CCAS

  
Mme Chantal ALLAIN  
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été  
Publiée sous format électronique  
le Nettoyée le : 26 JUIN 2023  
télétransmis au contrôle de  
légalité le : 23 JUIN 2023

Fait à Joinville-le-Pont le  
06 JUIL. 2023